

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

		_				
A. VOTRE IDENTITÉ						
Nom et Prénom:						
ou Dénomination (pour les personnes m	ou Dénomination (pour les personnes morales) : Les Eaux Vives de Verrières SAS					
Nom et Prénom du mandataire (le ca	s échéant) : Sébastien Lecomte					
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
	Commune Aix en Provence					
Code postal .1308						
Nature des activités : Exploitation d'une centrale hydroélectrique						
Qualification: Président de la SAS						
		••				
	UCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉ	ES				
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)					
Nom scientifique						
Nom commun						
B1 Unio crassus	Zone de 180 m² à l'entrée de la centrale hydroélectrique, caractérisée					
DI Ulio Classus	par un écoulement rapide du tirant d'eau. Le fond sera remanié suite au	ı				
Mulette épaisse	curage des sédiments.					
B2						
DZ						
D2						
B3						
B4						
B5						
(1) préciser les éléments physiques et biologiques des site	es de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte					
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DE	ESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *					
Protection de la faune ou de la flore	☐ Prévention de dommages aux forêts ☐					
Sauvetage de spécimens	□ Prévention de dommages aux eaux □					
Conservation des habitats	□ Prévention de dommages à la propriété ■					
Etude écologique	□ Protection de la santé publique □					
Etude scientifique autre	□ Protection de la sécurité publique □					
Prévention de dommages à l'élevage	1 1					
Prévention de dommages aux pêcher						
	1 1					
Prévention de dommages aux culture						
	scrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale o	Ju				
nationale :	poisso d'inscrit dans la projet d'antration du canal d'amanée de la					
La destruction d'habitats de la mulette épaisse s'inscrit dans le projet d'entretien du canal d'amenée de la						
centrale hydroélectrique du moulin de Verrières. L'entretien est nécessaire au bon fonctionnement de la centrale						
et permet également le maintien des niveaux nécessaires aux ouvrages de franchissement. La portée du projet est extrêmement localisée. Le détail du projet, son emprise et ses incidences sur les bivalves sont repris dans la						
note jointe en annexe.						
Suite sur papier libre						

D. QUELLES SONT DÉGRADATION *	LA NATURE ET LES MODA	ALITES DE DESTRUCTIO	n, D'ALTERATION OU DE	
Destruction	☐ Préciser :			
Altération	☑ Préciser :			
L'entretien du canal d'a	menée sera de nature à modifier le	es caractéristiques physico-	chimiques du fond du cours	
d'eau. Selon les observ capacité d'accueil enve	ations de terrain, il est fort probables les mulettes. L'ensemble du pro	e que le tond retrouvera sa iet est détaillé dans la note	granulométrie et ainsi sa iointe en annexe	
Dégradation	☐ Préciser :			
Suite sur papier libre				
	JALIFICATION DES PERSONNES I			
Formation initial	e en biologie animale Précise	r :Delbeke.LaetitiaBjojnge	énieure	
Formation contin	ue en biologie animale Précise		ert.en.environnement,	
Lacheller en agronomie Autre formation	e (finalité environnement), double r Précise	naster.environnementdev :r:		
rade formation	L Treese			
F. QUELLE EST LA PÉ	RIODE OU LA DATE DE DESTRU	CTION, D'ALTÉRATION O	U DE DÉGRADATION	
Préciser la périod	le : Étiage 2022 : Juillet à octobre 2	2022		
	te:			
G. QUELS SONT LES I	JIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTE tratives : Grand-Est	ÉRATION OU DE DÉGRADA	ATION	
Départements : A	Aube			
Cantons : Vendo	Aube euvre-sur-Barse			
	rrières (10390)			
	MENT DE LA DESTRUCTION, DE PRÉVUES POUR LE MAINTIE			
CONSERVATION FAVO		IN DE L'ESTÈCE CONCE	ERNEE DANS ON ETAT DE	
	e sites de reproduction et aires de repo	s 🗆		
-	ection réglementaires cuelles de gestion de l'espace			
Renforcement de	es populations de l'espèce		(
Autres mesures mulettes épaisses			nent des individus de	
Préciser éventuellement à	l'aide de cartes ou de plans les mesu		pact défavorable sur la population	
de l'espèce concernée : Les individus de mulette	e épaisse seront déplacés à l'amoi	nt avant réalisation des trav	raux. Elles seront réimplantées	
dans un site qui abrite d	déjà une population existante, situé	é à l'amont de la zone de tra	avaux (absence d'incidences	
lièes aux MES). La mét	hodologie du déplacement des mu	ilettes est détaillée dans la	note jointe en annexe.	
Suite sur papier libre				
I. COMMENT SERA ÉT	'ABLI LE COMPTE RENDU DE L'O	OPÉRATION		
Bilan d'operation	ns antérieures (s'il y a lieu) : Sans.ob	jet		
	nnte rendu des opérations à réaliser :			
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :				
contenu du rapport est	détaillé dans la note jointe en anne	exe.		
* cocher les cases correspondant	tes			
	8 relative à l'informatique, aux fichiers et aux	Fait à Aix en Provence		
libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des		le17/01/2022		
services préfectoraux.		Votre signature		